

*Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de l'Hérault*
DDTM 34

Service Agriculture Forêt et gestion
des Espaces Naturels
Unité Forêt-Chasse

ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF N°DDTM34-2014-05-04018
modifiant l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2014-04-03911 du 15 avril 2014 relatif à
l'ouverture anticipée et aux modalités d'exercice de la chasse à tir du sanglier
pour la campagne cynégétique 2014-2015.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Vu les articles L.422-1, L.424-2, L.424-4, L.424-8, L.425-2, L.425-3 et R.424-1 à R.424-8
du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse,

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la
chasse est autorisée,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2013-04-03089 du 13 avril 2013 relatif à l'approbation
du schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2014-04-03911 du 15 avril 2014 relatif à l'ouverture
anticipée et aux modalités d'exercice de la chasse à tir du sanglier pour la campagne
cynégétique 2014-2015,

Vu l'avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le
22 mai 2014,

Vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2014-04-03911 du 15 avril 2014 relatif à l'ouverture anticipée et aux modalités d'exercice de la chasse à tir du sanglier pour la campagne cynégétique 2014-2015, fixant la liste des communes dans lesquelles la chasse à l'affût ou à l'approche du sanglier peut être pratiquée du 1^{er} juin au 13 septembre 2014 après autorisation préfectorale individuelle dans le cadre de la défense et la prévention des dégâts sur les cultures agricoles, est modifié comme suit :

Sont ajoutées les communes de :

- Guzargues
- Lauret
- Lauroux
- Montferrier sur Lez
- Poujols
- Saint-Clément de Rivière
- Saint-Félix de l'Héras

Le modèle de demande d'autorisation figure en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois.

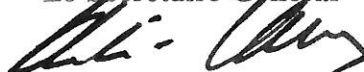
ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer et les agents énumérés aux articles L 428-20 à 23 du Code de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes concernées du département par les soins du maire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont des copies seront adressées :

- aux sous-préfets de BEZIERS et LODEVE,
- au directeur interdépartemental des affaires maritimes,
- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie,
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au chef du service départemental de l'ONCFS,
- au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF,
- aux lieutenants de l'oveterie,
- au président de la fédération départementale des chasseurs,
- au président de l'association des gardes chasse particuliers de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 26 mai 2014

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSE A L'AFFÛT OU A L'APPROCHE DU SANGLIER
POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUIN AU 13 SEPTEMBRE 2014
CAMPAGNE 2014 – 2015

*Textes de référence : article R.424-8 du code de l'environnement, article 8 de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié
- Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture anticipée et aux modalités d'exercice de la chasse à tir du sanglier pour la
campagne cynégétique 2014-2015*

Je soussigné (nom, prénom) détenteur du droit de chasse :

Agissant en qualité de président de l'ACCA de :

Agissant en qualité de président de la société de chasse communale de :

Agissant en tant que chasse privée de :

Barrer les mentions inutiles

demeurant (adresse, téléphone, télécopie, @) :
.....
.....

sollicite une autorisation de chasse à l'affût et/ou à l'approche du sanglier pour la période du 1^{er} juin 2014 au 13 septembre 2014, dans les conditions ci-après :

- Commune(s) :

- Lieu(x)-dit(s) :

Je demande l'autorisation de m'adjoindre tireurs pour ces tirs :

Identité (NOMS et Prénoms)	Adresses

Commentaires justifiant la demande de réalisation de tirs à l'affût et/ou à l'approche du sanglier pour la prévention des dégâts aux cultures agricoles (préciser les types de cultures vulnérables) :

.....
.....
.....

Fait à le

*Signature du demandeur,
détenteur du droit de chasse*

Cadre réservé à l'administration :

Avis FDCH : favorable – défavorable

Commentaires éventuels :

Date :signature :.....

Avis ONCFS : favorable – défavorable

Commentaires éventuels :

Date :signature :.....

Imprimé à adresser par courrier en 1 exemplaire au service chasse, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault – Bâtiment « Ozone », 181, place Ernest Granier – CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02